

ACQUISITION terrain à Houfia et à Montgaillard (Ecole) - Belle-Pierre (Station de Pompage) - St-François et Ste-Cloilde (MONTAGNE) (réservoirs)

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par délibération en date du 19 Août 1959, vous m'avez donné un accord de principe pour l'acquisition de divers terrains nécessaires pour la construction d'écoles, de réservoir et de station de pompage.

Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir ratifier cet accord en me permettant de faire l'acquisition des terrains suivants:

- 1°) terrain MORANGE situé à Montgaillard pour construction d'école d'une superficie de 4.795 m²,92 pour le prix de 1 million;
- 2°) terrain GROSSE situé à Houfia pour construction d'école également, d'une superficie de 1.457 m² pour le prix de 270.000 F;
- 3°) terrain SANGARIA, situé à Belle-Pierre, pour construction d'une station de pompage, d'une superficie de 365 m² à 120 F le m², pour le prix de 43.800 F;
- 4°) terrain BROZIN situé à Sainte-Cloilde, pour construction de réservoir d'une superficie de 541 m² 65 pour le prix de 216.660 F;
- 5°) terrain PANCHOU situé à Ste-Cloilde pour construction de réservoir, d'une superficie de 72 m² pour le prix de 60.000 F;
- 6°) terrain MARTIN situé à St-François pour construction de réservoir d'une superficie de 300 m² pour le prix de 160.000 F;
- 7°) terrain RATINAUD situé à la Montagne, lieu dit "Terre Rouge" pour construction de réservoir, d'une superficie de 550 m² pour le prix de 275.000 F.

Messieurs, je vous demande également votre accord pour l'acquisition du terrain MAILLOT situé à Ste-Cloilde qui est une servitude pour l'école mixte de cette localité (sup. 624 m²)

Cette question fait l'objet de notre délibération du 30 Octobre écoulé. La commission constituée à cet effet et qui a été chargée de l'affaire estime que la Commune peut se rendre acquéreur du terrain pour la somme de 250.000 F proposée par le propriétaire.

Je mets aux voix l'acquisition des terrains ci-dessus désignés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, que vous venez de voter./.

Vu et approuvé
Saint-Denis le 31 Mars 1960

Le Maire,
Gabriel MACE

In le n° 112 et Mail
Approuvé
St-Denis le 25 avril 1960
Le Préfet et son délégué
Le Secrétaire Général
D. Bolotte